

Certification nucléaire - Option Cycle du Combustible (CC) - Prévention des Risques (PR)

RS2563 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	227u, 255r, 344r
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CEFRI · SIRET : 40771461700013

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification de personne concerne tous les corps de métiers intervenant spécifiquement dans le secteur nucléaire, sur une Installation Nucléaire de Base (INB) ou une installation individuelle dans le périmètre d'une Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS).

Acquisition des compétences des personnels en matière de prévention des risques conventionnels et radiologiques pour intervenir en zones réglementées dans une installation nucléaire (INB ou INBS) en :

Cycle du Combustible (CC)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

En référence aux compétences décrites dans l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités Annexe 1 paragraphe "1.3.5. Formation des travailleurs" :

Et dans le cadre de l'option Cycle du Combustible (CC) :

- 1- "Se situer au sein de l'industrie nucléaire française."
- 2- "Appréhender la radioactivité naturelle, artificielle et les risques radiologiques associés."
- 3- "Identifier les principales sources de dangers conventionnels."
- 4- "Se protéger des risques professionnels, notamment de ceux liés à l'exposition aux rayonnements ionisants."
- 5- "Connaître les dispositions générales de prévention, notamment les procédures d'accès, de travail et de sortie des zones réglementées."
- 6- "Connaître les procédures spécifiques à l'entreprise liées à la réalisation d'opérations pour le compte d'une entreprise d'accueil."
- 7- "Utiliser les équipements de protection individuelle, notamment savoir mettre et retirer une combinaison, des gants, etc."
- 8- "Réagir en situation dégradée conformément aux procédures fixées par l'entreprise."
- 9- "Connaître les procédures, propres à l'entreprise, pour l'identification et la prise en compte des retours d'expérience"

Le CEFRI est un organisme de certification accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) pour ses activités de certification d'entreprises et d'Organismes de Formation de Personne Compétente en Radioprotection, sous les accréditations n°4-0017 (suivant la norme ISO 17021) et 5-0564 (suivant la norme ISO 17065).

Le CEFRI associe les professionnels du secteur nucléaire, à savoir :

- les Exploitants : CEA, AREVA NC, la Défense et EDF,
- le Groupe Intersyndical de l'Industrie Nucléaire : GIIN,
- l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire : IRSN,
- la Société Française de Radioprotection : SFRP,
- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés : CNAMTS,

- les Médecins du Travail.

Ces parties prenantes mandatent le CEFRI pour définir les cahiers des charges.

Compétences décrites dans l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités

Annexe 1 paragraphe "1.3.5. Formation des travailleurs"

Dans le cadre de l'option CC PR :

- 1- "Se situer au sein de l'industrie nucléaire française."
- 2- "Appréhender la radioactivité naturelle, artificielle et les risques radiologiques associés."
- 3- "Identifier les principales sources de dangers conventionnels."
- 4- "Se protéger des risques professionnels, notamment de ceux liés à l'exposition aux rayonnements ionisants."
- 5- "Connaître les dispositions générales de prévention, notamment les procédures d'accès, de travail et de sortie des zones réglementées."
- 6- "Connaître les procédures spécifiques à l'entreprise liées à la réalisation d'opérations pour le compte d'une entreprise d'accueil."
- 7- "Utiliser les équipements de protection individuelle, notamment savoir mettre et retirer une combinaison, des gants, etc."
- 8- "Réagir en situation dégradée conformément aux procédures fixées par l'entreprise."
- 9- "Connaître les procédures, propres à l'entreprise, pour l'identification et la prise en compte des retours d'expérience"

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Voir les cahiers des charges CEFRI

Pas de prérequis en novembre 2016

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cefri.fr/>

Arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028316797>

Cette formation s'inscrit dans un dispositif plus général où :

Les options correspondent aux branches d'activités suivantes :

- RN : Réacteur Nucléaire
- RNE : Réacteur Nucléaire Embarqué
- CR : Centre de Recherche
- CC : Cycle du Combustible

Les 2 niveaux de formation correspondent à :

- Niveau 1 : intervenant
- Niveau 2 : chargé de travaux

Pour l'option RN, 3 types de formation et 2 niveaux ont été définis :

- SCN : Savoir Commun du nucléaire, niveau 1 et 2
- RP : Radioprotection, niveau 1 et 2
- CSQ : Complément Sûreté Qualité

Pour l'option RN, les 3 types de formations sont regroupés en 2 domaines : SCN/CSQ (domaine maintenance) et RP (domaine radioprotection).

Pour les autres options, un seul type de formation et de niveau a été défini :

- PR : Prévention des Risques : niveau 1

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2563/>